

# VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 8 | JUILLET 2022



Commune de  
Val-de-Bonnieure



## Le mot du maire



Chers habitants,

Ce n'est pas sans un certain plaisir que nous constatons aujourd'hui un retour à la vie d'avant. Passée cette période compliquée, qui a quand même duré près de deux ans, la vie reprend avec son lot de festivités et d'animations.

Pensant pouvoir profiter de cette sérénité, le temps nous joue des tours entre canicule et orages, mais nous espérons que cela ne se reproduira pas et que nous allons bénéficier d'un été paisible.

Tous ces bouleversements, sans parler de l'actualité mondiale, ne nous laissent pas indifférents. Nous constatons tous des répercussions sur notre vie quotidienne, notre moral et cela se ressent bien sûr sur l'attitude générale des personnes. Il ne faut surtout pas se renfermer sur soi et plutôt choisir de communiquer et de sortir. La commune et les associations sont là pour essayer d'atténuer ce malaise ambiant.

Je me répète mais pour avoir connaissance des événements et messages de la commune, téléchargez l'application Panneapocket. Vous pouvez trouver de l'aide à l'accueil de la mairie pour l'installer sur votre téléphone, tablette ou ordinateur.

Notre commune reste attractive puisque des nouveaux commerces s'ouvrent, les locations libres se font rares, de nouvelles constructions en lotissement voient le jour, les demandes d'urbanisme ne cessent d'arriver en mairie, tout ça avant l'approbation du PLUi en février 2023.

Le budget pour l'exercice budgétaire 2022 a été voté en avril et reste stable. Nous profiterons de cette année pour faire essentiellement de l'entretien de bâtiments communaux, de voirie, etc.

Une nouvelle équipe de 4 agents est en place depuis le mois de mai, sous la responsabilité de Philippe Querou : Louis Seine, Anthony Rimbaud et Thierry Marchand (en contrat pour la saison). Un agent titulaire va partir au mois de septembre. Le métier d'agent technique ne semble plus attractif et les recrutements se font compliqués. Nous allons donc devoir étudier la possibilité de faire intervenir des entreprises locales pour suppléer le manque de personnel si cela s'avère nécessaire ou lors des accroissements d'activités.

Je remercie les 17 agents (16 titulaires et 1 contractuel) qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune toute l'année et qui doivent s'adapter à tous les changements qu'on leur impose.

Je terminerai donc en vous laissant parcourir le bulletin et je vous souhaite de passer un très bel été entouré des personnes qui vous sont chères.

*« Imaginer un monde meilleur,  
c'est affirmer que rien n'est plus important  
que de manifester sa considération pour l'autre. »*

Axel Kahn

Aurélie Lacroix,  
maire de Val-de-Bonnieure



### Bulletin municipal de Val-de-Bonnieure

- Directrice de publication : A. Lacroix
- Textes : M. Etienne, N. Guillaumin-Pradignac, A. Lacroix, P. Mazaud, F. Pierre
- Charte graphique & mise en page : Nathalie Guillaumin-Pradignac
- Imprimé en 720 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/B<sup>re</sup>)
- Dépôt légal : juillet 2022

Mairie de Val-de-Bonnieure,  
2 place Arsène Roudy, Saint-Angeau,  
16230 Val-de-Bonnieure  
05 45 39 21 45  
mairie@valdebonnieure.fr  
[www.valdebonnieure.fr](http://www.valdebonnieure.fr)



# EN BREF

## REPAS DES AÎNÉS



Après 2 ans d'annulation, nous allons pouvoir nous retrouver le samedi 12 novembre 2022, à la salle socioculturelle (si le nombre de personnes n'est pas trop important pour loger dans la salle), pour un repas animé avec les habitants de la commune, de + de 65 ans. L'équipe municipale se chargera de la distribution des cartons d'invitation début septembre dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 65 ans figurant déjà sur nos listes.

## FORMATION DÉFIBRILLATEUR

Le 2 juillet dans la salle du conseil se tenait une formation défibrillateur ouverte aux agents et aux membres des associations de la commune et financée par celle-ci.

2 élus et 1 agent de Nanclars ont partagé ce moment avec nous.

La formation DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) a été dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente et a été organisée par le Pays Ruffécois. C'est suite à l'achat groupé de défibrillateurs par les communes de la Communauté de communes Cœur de Charente que cette proposition a été faite.

Cette formation aux gestes de premiers secours était non seulement très intéressante mais surtout fort utile car si dans la commune nous possédons plusieurs défibrillateurs (voir liste ci-après), encore faut-il utiliser ce matériel à bon escient !

Précision importante : pour les personnes de plus de 65 ans qui ne sont pas inscrites sur nos listes (y compris les personnes anglaises, hollandaises, allemandes, etc.) et qui ne recevront pas d'invitation, venez vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 30 septembre, nous voulons oublier personne.

Vous souhaitez assister à ce repas mais vous avez des soucis pour vous déplacer ? Faites-le savoir au secrétariat de la mairie et nous trouverons une solution avec vous.



### Rappel : en cas d'urgence composez le 112

Pensez aussi à l'application « Staying alive » pour smartphones permettant de localiser les défibrillateurs



### Localisation des défibrillateurs de la commune :

- à l'intérieur de la mairie
- sur la façade de la maison de santé
- sur la façade de la salle socioculturelle (St-Angeau)
- sur la façade de la salle des fêtes de Ste-Colombe
- sous le porche du Logis de St-Amant-de-Bonnieure avec électrodes pédiatriques

## MAISON À VENDRE



La maison du 68 rue des Saint-Amants, propriété de la commune est à nouveau en vente. Un jeune couple s'était positionné au printemps mais n'a hélas pas obtenu son prêt. Nous avons fait évoluer notre proposition grâce aux échanges avec les différents visiteurs. La grange au nord de la maison a été ajoutée au lot.

### Maison 5 pièces 120 m<sup>2</sup>

- surface habitable de 120 m<sup>2</sup>
- grenier de 60 m<sup>2</sup> à aménager
- rez-de-chaussée : 1 couloir central, 1 pièce à vivre, 1 cuisine + arrière cuisine
- Au 1<sup>er</sup> étage : 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 bureau
- Au second étage : 1 grenier entièrement aménageable.
- grange de 85 m<sup>2</sup> à l'arrière de la cour + préau de 35 m<sup>2</sup> donnant sur la cour
- Surface du terrain : 950 m<sup>2</sup> répartis autour de la maison.

**Prix : 90 000 €**

# Installation de 2 instituts d'esthétique

## L. INSTITUT



Comme annoncé lors des précédents bulletins municipaux et après plusieurs mois de travaux, le bâtiment communal de l'ancienne salle associative, a fait peau neuve pour accueillir une

nouvelle locataire.

Lætitia Fort, a exercé en tant qu'esthéticienne à domicile pendant plusieurs années. Elle a fait de l'onglerie, l'une de ses spécialités. Elle est aujourd'hui ravie de pouvoir accueillir ses clients dans son institut à Val-de-Bonnieure, au 56 rue des Saint-Amants.

Ravalement de la façade, réfection de la toiture et aménagements intérieurs ont été menés bon train pour permettre l'ouverture du salon de beauté le 2 mai 2022. Le bâtiment comporte désormais un espace d'accueil, deux cabines (avec lavabo dans chaque et une douche pour l'un), des sanitaires, un espace de repos et rangement, le tout meublé avec goût par l'heureuse locataire.

Coût total des travaux : 85 952 €

Subventions reçues : 55 785 € (Département de la Charente : 30 000 € / État : 25 785 €)

- Ouverture : les lundis après-midi, les mardis, mercredis, jeudis, vendredi toute la journée et les samedis matin.
- Sur rendez-vous au 09 53 89 48 82



## VAL DE BIEN-ÊTRE



Le 4 avril 2022, Mélanie Duredon, après plus de 12 ans d'expérience en tant qu'employée esthéticienne, a créé et ouvert son propre coin de bien-être à son domicile situé 12 route des

Murailles, Chez Baige (St-Angeau). Pour ce faire, elle a aménagé son garage de 20 m<sup>2</sup> pour créer un joli espace de bien-être, indépendant de sa partie habitation.

Diplômée d'un CQP Spa (Certificat de Qualification Professionnelle), sa spécialité est le massage bien-être ; elle continue à se former pour approfondir ses connaissances dans l'expertise de l'épiderme.



Ayant conscience du risque de « concurrence », les deux esthéticiennes, Mélanie Duredon et Lætitia Fort, se sont rencontrées pour œuvrer dans un esprit de complémentarité que nous saluons.

- Ouverture : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous au 07 83 33 61 58
- Page Facebook : Val de Bien-être.

# VIVRE ENSEMBLE / PRATIQUE

## DES ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La commune, la maison de santé et les associations volontaires s'associent depuis quelques années déjà dans des actions de santé publique : Opération Mois sans Tabac (chaque année au mois de novembre), Octobre Rose (prévention du cancer du sein), Mars Bleu (prévention du cancer colorectal), etc.

Ces temps de manifestations sont souvent l'occasion de rencontres conviviales autour de causes dont l'enjeu est fort pour le bien-être de tous.

Nous souhaitons poursuivre et intensifier nos actions : organisation de marches collectives très régulièrement, d'ateliers, de conférences, etc.



Si vous souhaitez vous engager à nos côtés ou nous donner des idées sur le type de manifestations et de thématiques que vous jugez utiles pour tous, contactez-nous à la mairie.

## RETOUR SUR MARS BLEU



Le 19 mars, les associations, la maison de santé et la commune ont organisé un après-midi dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer colorectal.

Le Dr Antoine Trouvé a expliqué l'importance de l'alimentation, l'utilité d'une activité physique et la démarche pour réaliser les tests de dépistage.

Catherine Ferrant, coordinatrice de la maison de santé et infirmière ASALÉE a mis à disposition des flyers pour compléter l'intervention du docteur.

Une randonnée collective de 8 km était organisée avant un goûter sous le tivoli installé sur la place Joubert. Un panier garni composé de fruits et de légumes a été gagné à la suite d'un concours-quizz.

Les dons collectés, environ 400 €, ont été remis à la Ligue contre le cancer.

La commune souhaite sensibiliser les habitants à l'importance de la prévention et au dépistage des cancers et remercie les associations pour leur participation à l'organisation de ce type de manifestation.

## GENDARMERIE : RÉORGANISATION

Le 1<sup>er</sup> août 2022, la brigade de proximité d'Aigre sera rattachée à la communauté de brigades de Mansle, actuellement composée des brigades de gendarmerie de Mansle et Montignac-Charente.

La brigade de gendarmerie de Villefagnan sera rattachée à la communauté de brigades de Ruffec, actuellement composée des brigades de gendarmerie de Ruffec et Champagne-Mouton.

Compte tenu de cette réorganisation, l'accueil du public sera modifié à cette date comme suit pour la communauté de brigades de Mansle.

### • MANSLE

Vendredi et dimanche de 8h à 12h  
Mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h

### • MONTIGNAC-CHARENTE

Mardi de 8h à 12h  
Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

### • AIGRE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 8h à 12h



## LOISIRS : DES ATELIERS THÉMATIQUES AU LOGIS DE ST-AMANT



Dans sa profession de foi pour les élections municipales de 2020, l'équipe municipale avait évoqué le projet de création d'un tiers-lieu au logis et dans l'ancienne mairie de St-Amant-de-Bonnieure, pour créer un lieu d'échanges, de partage, d'apprentissage, d'entraide, etc.

Dans ce contexte et en préfiguration du tiers-lieu, nous souhaitons, dès la rentrée scolaire 2022, proposer des ateliers thématiques :

- loisirs créatifs (aquarelle, arts plastiques, peinture au sable, dentelle aux fuseaux, crochet, couture, ...);
- initiation à l'informatique ;
- langues étrangères ;
- cuisine ;

- fabrication de produits naturels (ménagers ou cosmétiques) ;
- santé ;
- etc.

Les différents ateliers seront animés par des intervenants professionnels ou très spécialisés dans leur domaine.

La programmation sera annoncée par le biais d'affichage, dans l'application PanneauPocket et sur le site Internet de la commune. Tous les détails pratiques (horaires, tarifs, matériel éventuel à prévoir) vous seront alors précisés.

Pour les personnes intéressées par ces ateliers et ayant d'autres envies / besoins : merci de nous le signaler en mairie. Toutes vos idées seront les bienvenues car ce lieu est le vôtre !

### Nous commencerons :

- les 10 et 24 septembre, de 15h30 à 17h avec des ateliers d'initiation à la dentelle aux fuseaux, par Christine Sponem

- en septembre également (dates à préciser) avec des ateliers d'initiation à l'informatique, par Gabriel Lechat (Catcoms).

# Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

Karst de la Charente

## Économiser notre eau

L'évolution de notre environnement nous pousse à faire des économies d'énergie pour des raisons écologiques et/ou financières. L'eau est une des ressources naturelles à préserver et à économiser.

### DES PETITS APPAREILS PEUVENT PERMETTRE DE RÉDUIRE LA FACTURE D'EAU :

• L'installation d'un **mousseur** (ou aérateur) placé sur les robinets : ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50 % mais la pression ne diminue pas

• **Un sablier ou un minuteur** dans la salle de bain : ce petit objet que l'on trouve quasiment dans toutes les cuisines peut être fort utile dans la salle de bain. Il vous aidera à ne pas dépasser 5 minutes sous la douche.

• **Une douchette économe** : avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réalisez ainsi jusqu'à 75 % d'économie d'eau.

• L'installation d'une **chasse à deux boutons** pour gérer la chasse d'eau en fonction du besoin.

### Les changements d'habitude peuvent aussi nous permettre de réduire la facture d'eau :

- ne pas laisser le robinet ouvert si vous n'utilisez pas l'eau,
- prendre une douche plutôt qu'un bain (si la douche ne dépasse pas 10 minutes),
- chasser moins d'eau dans les toilettes (si on peut pas régler le volume par l'appui on peut insérer un objet

dans la chasse afin de réduire le volume d'eau de la cuve),

- choisir des appareils d'eau économes en eau et en énergie,
- arroser avec parcimonie,
- utiliser de l'eau de pluie pour arroser ou pour ses toilettes,
- surveiller son compteur
- lors des périodes de forte chaleur, privilégier l'arrosage le soir pour limiter l'évapotranspiration de la journée.

Pour repérer une fuite d'eau éventuelle, vous pouvez, lorsque vous n'utilisez pas d'eau (toilettes, lave-vaisselle ou lave-linge en fonctionnement) **regarder votre compteur d'eau** pour être sûr qu'il ne tourne pas.

Votre compteur est relevé une fois par an en général, ce qui laisse le temps, si une fuite s'est créée, de laisser un volume d'eau important passé, surtout si celle-ci est dans une cour ou une pelouse.

Vous trouverez sur votre facture d'eau le dernier index du relevé de votre compteur, ainsi que vos consommations des années précédentes. Si vous constatez que celui-ci tourne et si vous pouvez isoler des parties de votre réseau grâce à des robinets vous pourrez déduire la zone où se situe la fuite.

Il existe des dégrèvements possibles sur une fuite d'eau, appelez la SAUR pour connaître les démarches à faire (réparation par un plombier, localisation de la fuite, demande de dégrèvement..).

Il existe des assurances pour ce type d'évènement mais il faut bien regarder les clauses. De plus, la loi Warsmann permet un dégrèvement sans besoin d'une assurance. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R33731>).

En savoir + : [www.siaepkarst16.fr](http://www.siaepkarst16.fr)

## DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES DISSOCIÉS

L'atelier communal situé après La Barraude est désormais équipé d'un compteur au nom de la commune car il était auparavant relié à celui de la station d'épuration. Il nous faut rappeler ici que Cœur de Charente ayant pris la compétence assainissement il y a quelques années, la station d'épuration est désormais mise à disposition de la communauté de communes.

Il était donc urgent de dissocier les deux compteurs.



## LE KIOSQUE DE LA BARRAUDE

Le kiosque de La Barraude sera prochainement équipé d'un compteur électrique fermé avec des prises accessibles à ceux qui réserveront dans l'avenir l'espace pour des festivités publiques (commune et associations) ou privées. Les locations ne sont pas encore possibles et nous vous tiendrons informés quand ce sera le cas.

Nous envisageons également d'y installer des toilettes sèches.

## INSTALLER LA FIBRE CHEZ SOI

Toute la commune aura accès à la fibre optique cette année. Les derniers raccordements auront lieu le 18 août 2022.

Pour la demander, vous devez joindre votre opérateur ou celui de votre choix pour discuter avec lui des offres disponibles.

En aucun cas, vous êtes obligés de prendre la fibre optique si vous êtes déjà raccordés. Votre opérateur ne peut pas vous astreindre à ce changement. Cependant, pour une nouvelle construction sur un territoire déjà fibré, le raccordement est obligatoirement avec la fibre optique.



Le réseau cuivre d'Orange va être abandonné d'ici 2030. Pour l'instant, il n'y a pas de planning défini pour la Charente. Un préavis sera donné 36 mois auparavant. A ce moment-là, si vous ne souhaitez pas prendre d'abonnement internet, il sera possible de prendre un abonnement avec uniquement le téléphone.

Vous pouvez signaler des démarchages frauduleux sur « J'alerte l'ARCEP ».

## VOIRIE

Des travaux de voirie sont prévus cette année 2022 au village du Chatenet. Ils seront confiés à l'entreprise AB Terrassement.

Nous avons prévu un bicouche qui dure plus longtemps. Son prix est plus élevé, ce qui ne nous permet pas d'en faire davantage.

D'autres zones de la commune sont prévues l'année prochaine.

Les agents du service technique font le tour de la commune avec du point à temps afin de boucher les trous qui peuvent se former sur la chaussée mais aussi avec du calcaire dans les chemins blancs.

## LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Face à la prolifération des chats errants que la commune, une campagne de stérilisation est prévue du 26 septembre au 7 octobre inclus.

Des cages de captures seront placées dans des lieux identifiés durant une période limitée. Les animaux capturés seront confiés au bon soin d'un vétérinaire.

Une fois l'animal resté FEL/FIV et leucose et s'il est négatif, il sera stérilisé et marqué à l'oreille d'un S (stérilisation) ou d'un O

(ovariectomie). Ensuite, ils seront réintégrés sur le site d'origine. Durant cette période, il est demandé aux propriétaires de chats de maintenir leur animal de compagnie sur leur propriété. Ceci pour éviter d'être capturé. L'association « l'arbre à chat » a souhaité apporter sa collaboration à la commune pour gérer cette question.

 La stérilisation des chats

Un acte de protection



# BUDGET

## 2022 : un budget d'adaptation et de transition

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, le Conseil municipal de Val-de-Bonnierre s'est réuni pour voter son budget et ses taux d'imposition pour l'année 2022.

### LE FONCTIONNEMENT

Il a fallu cette année intégrer plusieurs contraintes. Comme le prix de l'énergie est appelé à augmenter, les sommes consacrées à l'électricité (52 000 € contre 35 000 € l'an passé), au carburant et aux différents combustibles ont été augmentées de façon conséquente. De même, toutes les fournitures et les produits sont réévalués à la hausse.

Concernant les actions, on peut noter un effort sur l'entretien de la voirie (40 000 €) et des bâtiments (55 000 € en fonctionnement) ainsi que l'aménagement du terrain des Ramiers (ancien terrain de foot) à Ste-Colombe.

Ces dépenses de fonctionnement de 1 337 000 € s'équilibrent notamment par les impôts et les dotations de l'État. Le Conseil municipal a décidé, comme les années passées, de ne pas augmenter les impôts. Le Parlement a cependant voté en Loi de Finances une augmentation des bases à hauteur de 3,4%, ce qui est exceptionnel.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	
Charges à caractère général	502 590 €
Charges de personnel et frais assimilés	567 274 €
Atténuation de produits	500 €
Virement à la section investissement	153 000 €
Autres charges de gestion courante	96 264 €
Charges financières	14 800 €
Charges exceptionnelles	6 200 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	500 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 341 128 €</b>

FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Résultat du fonctionnement reporté	256 038 €
Atténuation de charges	3 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 570 €
Impôts et taxes	601 544 €
Dotations, subventions et participations	376 876 €
Autres produits de gestion courante	49 100 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 341 128 €</b>

### L'INVESTISSEMENT

Deux opérations en 2022 : l'ouverture d'un cabinet d'esthéticienne ce printemps et la réfection d'un local Cour marchande.

Les autres dépenses d'investissement concernent du mobilier, du matériel, l'acquisition d'un logiciel pour les actes administratifs, l'installation d'un columbarium au cimetière de Sainte-Colombe, ou encore l'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour les agents des services techniques.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement s'élevant à 455 000 €, s'équilibrent notamment par des subventions et dotations, l'autofinancement par la commune et deux nouveaux emprunts pour le cabinet d'esthéticienne et le logement Cour marchande.

Soulignons que la commune est faiblement endettée (encours de 407 000 € en début de période, en diminution depuis plusieurs années).

Au final, ce budget est un budget d'adaptation à l'inflation, mais aussi de transition vers des années plus ambitieuses en investissement : la restauration de l'église de Saint-Angeau et, à terme, l'aménagement du centre bourg et des villages.

Ce budget a été adopté à l'unanimité.

INVESTISSEMENT - DÉPENSES	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	141 285 €
Emprunts et dettes assimilées	44 680 €
Immobilisations incorporelles	15 000 €
Immobilisations corporelles	78 100 €
Immobilisations en cours	192 295 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>471 360 €</b>

INVESTISSEMENT - RECETTES	
Virement de la section de fonctionnement	153 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	178 385 €
Subventions d'investissement	79 975 €
Emprunts et dettes assimilées	60 000 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>471 360 €</b>

# GESTION MUNICIPALE

## L'équipe maire & adjoints

En vertu des articles L2122-18, L2122-21, L2122-22 du CCGT-Code général des collectivités territoriales, le maire est chargé « *d'administrer la commune, d'exécuter les décisions du conseil municipal, d'exercer par délégation des attributions du conseil municipal et d'exercer les pouvoirs de police administrative et judiciaire* ».

Le maire peut donc déléguer, par voie d'arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou un conseiller municipal. Voici ce que je tenais à rappeler pour introduire cet article sur le fonctionnement de l'équipe maire et adjoints. Chacun apporte ses compétences pour la gestion de notre commune et partage ensuite avec les membres du conseil municipal pour prendre les décisions ensemble.

En début de chaque mandat, un certain nombre d'adjoints est défini et chacun se voit attribuer un ou plusieurs domaines à gérer en collaboration avec le

maire ou d'autres adjoints. Les conseillers municipaux sont étroitement associés en participant activement aux commissions (finances, communication, urbanisme/environnement, sociale...) et peuvent également participer aux assemblées des instances extérieures (syndicats, commissions de la communauté de communes, PÉTR du Ruffécois ...)

Pour une meilleure lisibilité de notre organisation, nous avons choisi de vous détailler le rôle des 6 adjoints et conseiller qui ont accepté de m'épauler dans les missions d'élu local. Cela vous permettra de savoir à qui vous adresser pour répondre à vos interrogations.

Nous sommes une équipe municipale et l'une de nos priorités est de bien communiquer entre nous et surtout avec vous, habitants de Val-de-Bonnieure.

Aurélie LACROIX, maire de Val-de-Bonnieure.

### JACQUES BOURABIER, 1<sup>ER</sup> ADJOINT

« *En 2020, j'ai souhaité continuer à faire partie de l'équipe municipale pour ne pas couper brutalement après mes mandats de maire, pour aider Aurélie Lacroix à prendre ses marques et à assumer sa fonction de maire. Ce mandat en tant*

*que 1<sup>er</sup> adjoint est beaucoup moins pesant pour moi : le rôle de maire est tellement complexe que cela me soulage d'être en seconde position. C'est maintenant le tour d'Aurélie Lacroix et je la soutiendrai tout au long de son mandat car elle fait du très bon travail. Je suis élu depuis 33 ans après un mandat de conseiller municipal, deux mandats d'adjoint et deux mandats de maire. Mon souhait le plus cher est que la commune reste dynamique et attractive malgré des contraintes budgétaires et administratives de plus en plus fortes.*»

-  **permanence en mairie : jeudi matin + vendredi après-midi**
-  **06 81 89 12 42**
-  **jbourabier@gmail.com**

### SES MISSIONS

- En tant que 1<sup>er</sup> adjoint : **soutien direct à Mme le maire** dans tous les domaines
- **Gestion des cimetières** : la numérisation de la gestion des 3 cimetières est l'un des gros dossiers en cours. Il a fallu recenser chaque emplacement, attribuer un numéro à chaque tombe et transférer ces données à l'entreprise chargée de la configuration du logiciel. Le travail est terminé pour les cimetières de St-Angeau et Ste-Colombe, c'est en cours pour celui de St-Amant > Au moment d'un décès : vérification des emplacements pour donner les informations aux entreprises de pompes funèbres > Présence en cas de transfert de corps > Conseil auprès des habitants pour l'achat de concessions.
- **Entretien de la voirie**
  - > Vérification de l'état des chaussées et bas-côtés des voies et chemins communaux (120 km de voiries)
  - > Planning de l'entretien régulier avec l'équipe des services techniques
  - > Programmation des travaux de plus grande envergure : consultation d'entreprises extérieures et demandes de subvention.
- **Délégué communautaire**



**NATHALIE GUILLAUMIN-PRADIGNAC, 2<sup>E</sup> ADJOINTE**

« Je suis adjointe au maire depuis 2014, c'est donc mon deuxième mandat. J'habite dans le village de Terrebourg depuis 2007. J'ai une vie professionnelle double en tant qu'entrepreneure : graphiste-webdesigner et coach en développement personnel. L'engagement d'élue en milieu rural me tient à cœur car il me permet de contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants du territoire. J'aime œuvrer au sein de cette belle équipe municipale car je pense que l'on est tous bien plus intelligents et efficaces à plusieurs. C'est important pour moi de me sentir utile au bien-être des autres. J'adore la citation « seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ». Le rôle d'adjoint est important pour pouvoir épauler Mme le maire dans la gestion de la commune qui est une tâche bien plus vaste que ce que l'on peut imaginer de prime abord. »

-  **permanence en mairie : mardi et jeudi matin**
-  **06 70 14 62 28**
-  **n.guillaumin@valdebonneure.fr**



**FRÉDÉRIC PIERRE, 3<sup>E</sup> ADJOINT**

« Charentais d'origine, j'ai effectué une grande partie de ma carrière loin d'ici. Je suis revenu sur mes terres natales en 2004 et j'habite Terrebourg. Élu depuis 2008, j'assure les fonctions d'adjoint depuis 2014. Je suis directeur général des services de la Communauté de communes de Mellois en Poitou depuis 2018. Ce qui est précieux pour moi, dans ma fonction d'élue, ce sont les échanges avec la population. Cela me permet d'être au contact avec la réalité du terrain que je pourrais perdre dans mon métier. J'aime particulièrement voir les concrétisations des projets ; parmi les projets qui m'ont le plus enthousiasmé, je peux citer la création de la maison de santé et celle de la commune nouvelle. Je suis également secrétaire de la société de chasse, ce qui est complémentaire de mon rôle d'élue en ayant en dénominateur commun l'envie de rendre service en s'intéressant à des questions collectives. »

-  **permanence en mairie : sur rendez-vous**
-  **06 66 90 90 48**
-  **fpierre052@gmail.com**

## **SES MISSIONS**

- **Urbanisme/patrimoine** : > appui et conseils à tous les habitants qui le souhaitent dans l'élaboration de leur dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire > délégation de signature des autorisations d'urbanisme / échanges réguliers avec le service instructeur de la communauté de communes et le service territorial de l'architecture et du patrimoine (ABF) > participation en commission urbanisme de la la communauté de communes pour l'élaboration du PLUi > intervention dans toutes les questions concernant le patrimoine de la commune (églises, logis, puits, four, etc.)
- **Communication** : coordination, création et alimentation des outils de communication de la commune : site Internet, application PanneauPocket, bulletin municipal, affiches, annonces ponctuelles, etc.
- **Tourisme** : membre du comité de direction de l'OT et référent tourisme dans la commune
- **Autres** : investissement dans les opérations de sensibilisation autour des questions de santé, en lien avec la maison de santé.
- **Déleguée au PETR du Ruffécois**



## **SES MISSIONS**

- **Finances / budget**
  - > Préparation du budget aux côtés de Sylvie Morellec, secrétaire de mairie en charge du budget et des finances ;
  - > Coordination de la commission finance ;
  - > Exécution du budget (contrats d'emprunts, suivi de la consommation des crédits, conseil sur toutes questions comptables...).
- **Action sociale** : examen des dossiers de demandes déposées en mairie.



## MURIELLE ETIENNE, 4<sup>E</sup> ADJOINTE

« Originaire d'une famille d'agriculteurs du Lot-et-Garonne, je suis arrivée en Charente pour raisons professionnelles en 1999. Je suis géomaticienne à la SEMEA où j'ai en charge la cartographie et la gestion des bases de données associées aux réseaux. J'habite à Ste-Colombe (Chez Bouillaud) depuis maintenant 21 ans et c'est mon premier mandat d'élue. Ce qui me motive c'est de participer à une mission collective et au fonctionnement de la commune. Cela me permet de rencontrer beaucoup de monde, de communiquer avec mes collègues pour faciliter le fonctionnement de la commune. J'aime particulièrement les missions de recensement, de synthèse des éléments clefs de la commune pour en faciliter la gestion et construire des bases saines de travail suite à la réunion des trois communes historiques. Je souhaite avant tout contribuer à faire de Val-de-Bonnieure une commune agréable à vivre et accueillante. »

-  **permanence en mairie** : jeudi matin
-  06 82 39 80 42
-  metienne47@gmail.com



## JEAN-YVES MORELLEC, 5<sup>E</sup> ADJOINT

« J'habite dans le village de Chez Naudou (St-Amant-de-Bonnieure) depuis 1995. Élu depuis 22 ans, je me suis toujours beaucoup investi pour les questions scolaires. J'ai été président du SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation spécialisée pour les écoles) de 2003 à 2018. Après avoir été responsable département de la Police de l'environnement, je suis désormais à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> février 2022. J'apprécie beaucoup l'ambiance du conseil et du groupe d'adjoints. Je ressens beaucoup d'implications et de compétences dans la gestion de la commune et ce, avec une grande fluidité. Ce qui me motive, c'est de trouver les idées qui font avancer les choses et qui permettent à la commune de s'améliorer. Je me suis engagé en tant qu'élue pour pouvoir gérer le SIVOS qui préfigurait la commune nouvelle. Aujourd'hui l'école fonctionne bien avec 6 classes : c'est très satisfaisant ! »

-  **permanence en mairie** : sur rendez-vous
-  07 70 93 32 22
-  jym16@hotmail.fr

## SES MISSIONS

- **Coordination des associations** : gestion de l'occupation des salles pour toutes les activités associatives (pour les particuliers c'est la mairie qui gère en direct) > coordination : réunion au moins une fois par an pour coordonner les manifestations prévues > montage de manifestations avec les associations qui le souhaitent comme « Octobre rose » ou « Mars bleu »
- **Gestion d'eau potable** : déléguée de la commune au Syndicat d'eau du Karst de la Charente et au titre de ce Syndicat, déléguée à Charente Eau dont elle est membre du bureau.
- **Défense incendie de la commune** : analyse des mesures de la défense incendie, relations avec les pompiers et la SAUR
- **Voirie** : en binôme avec Jacques Bourabier, nous avons numérisé la voirie de l'ensemble de la commune
- **Gestion des cimetières** en binôme avec Jacques Bourabier
- **Assainissement** : en binôme avec Jacques Bourabier, relations avec la Communauté de communes pour le suivi de l'assainissement en cas de dysfonctionnements
- **Déléguée communautaire**

## SES MISSIONS

- **Enfance-jeunesse** : encadrement de l'ensemble du personnel (9 agents) des écoles en s'appuyant sur Cécilia Merles (responsable des commandes et réalisation des menus + gestion des emplois du temps du personnel) > chargé de fournir aux deux écoles la structure et l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation des missions pédagogiques des 6 enseignants > membre de la commission enfance-jeunesse de la Communauté de communes
- **Gestion de l'équipe des services techniques-voirie-espaces verts** : en s'appuyant sur Philippe Queron recruté récemment comme adjoint technique principal, responsable de l'équipe > récréation d'une équipe avec ce nouveau groupe de 4 employés dont 3 recrutés depuis quelques semaines.
- **Pouvoirs de police du maire** : du fait de son ancienne profession, il seconde M<sup>me</sup> le maire dans ses pouvoirs de polices : sécurité, tranquillité et salubrité publiques
- **Chargé du plan de sauvegarde communal**



## MICHEL CASTERA, CONSEILLER

« Je suis élu depuis 2004, d'abord sur la commune de St-Amant-de-Bonnieure, puis conseiller municipal de la commune de Val-de-Bonnieure. J'habite dans le village du Châtenet (St-Amant-de-Bonnieure) et je suis retraité depuis octobre 2019 après avoir eu une activité professionnelle dans la maintenance industrielle (centrales nucléaires à production d'énergie), en région parisienne. C'est donc plus facile pour moi aujourd'hui de m'impliquer dans la vie communale en vivant à plein temps ici. J'apprécie particulièrement la collaboration et l'harmonie qui règnent au sein de notre équipe municipale. Les missions que Mme le maire m'ont confiées occupent bien ma retraite et cela me plait beaucoup. »

-  **permanence en mairie** : sur rendez-vous
-  07 50 67 41 91
-  [mairie@valdebonnieure.fr](mailto:mairie@valdebonnieure.fr)

## SES MISSIONS

- **Gestion des bâtiments communaux** : installation, suivis des contrôles techniques et de sécurité (électricité, gaz, incendie) > suivi des travaux (demande de devis, étude et choix des entreprises) se déplace sur les bâtiments en fonction des rendez-vous avec les entreprises > contrôle de l'ascenseur de l'école > sensibilisation sécurité auprès des élèves des écoles : incendie, tempête > formé AMEC : Améliorer la performance des bâtiments publics par le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) par le biais du PETR du Ruffécois : 5 jours entre 2019 et 2021.

**Les bâtiments communaux** : mairie, école de St-Angeau, école de St-Amant-de-Bonnieure, bâtiments des chaudières, salle socioculturelle de St-Angeau, salle des fêtes de Ste-Colombe, Logis de St-Amant, ancienne mairie de St-Amant-de-Bonnieure, local archives (ancienne cantine de Ste-Colombe), stade de foot de St-Angeau, terrain des Ramiers de Ste-Colombe (ancien stade de foot), trois églises, appartements en location.



## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

En plus de leur présence aux conseils municipaux qui ont lieu une fois par mois, les 12 autres conseillers s'investissent pour la commune en participant activement aux différentes commissions ; sans oublier la préparation du repas des anciens, l'organisation de la décoration de la commune pour la période de Noël ou des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre où leur contribution est importante.

# URBANISME ENVIRONNEMENT

## PLUi

Petit rappel sur la chronologie de l'élaboration du PLUi

- **juillet 2017** : lancement du PLUi
- **2018** : diagnostic du territoire
- **2019** : définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en 2019, qui expose les ambitions des élus sur le devenir du territoire Cœur de Charente à horizon 2035.

Suite aux débats sur ce projet en réunions publiques et en conseil communautaire, et en cohérence avec les orientations inscrites dans le PADD, les 3 grands documents avec lesquels les autorisations d'urbanisme doivent être conformes ou compatibles ont été élaborés :

> **le document graphique** : définition des zones (Urbaines, À Urbaniser, Agricoles, Naturelles et Forestières) et des secteurs soumis à des prescriptions particulières ;

> **le règlement écrit** : règles en matière d'occupation et d'utilisation du sol et d'aspect extérieur des constructions ;

> **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : cadre pour l'aménagement des futurs secteurs de projet.

Ces pièces réglementaires ont été finalisées suite à des réunions avec les Personnes Publiques Associées (services de l'État, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, etc.), et suite aux réunions publiques organisées en avril conviant les habitants à s'exprimer sur le projet.

- **juillet 2022** : arrêt du projet de PLUi.
- **2e semestre 2022** : document du PLUi soumis à enquête publique après avoir été examiné par les PPA et les communes.

Dans le cas où vous souhaiteriez apporter des remarques sur le PLUi, vous pourrez les formuler dans le cadre de l'enquête publique auprès du commissaire-enquêteur afin que ce dernier puisse les analyser.

- **1er semestre 2023** : entrée en vigueur du PLUi après l'enquête publique et son approbation en conseil communautaire.

**En attendant l'enquête publique, vous pouvez consulter le zonage et les différentes pièces du PLUi : sur le site Internet de Cœur de Charente, ou en vous rendant au siège de la CDC à Tourriers ou au Pôle de Mansle.**

**Pour + d'infos : contactez-nous à la mairie.**

## QUAND DOIT-ON RÉALISER UNE DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT)

En tant que particulier, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, vous devez **informer les exploitants de réseaux** des travaux à venir et de leur localisation **pour éviter des accidents et assurer la pérennité des réseaux** conformément au décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011.

Sur le domaine public comme sur le domaine privé, tous les projets et travaux doivent faire l'objet d'une

consultation du guichet unique des réseaux où sont répertoriés tous les exploitants de réseau. En dessinant l'emprise de vos travaux, seules les coordonnées des exploitants des réseaux présents dans la zone vous seront communiqués. Ceux-ci ont un délai de 15 jours pour vous répondre.

Si vous souhaitez exécuter des travaux dans votre

propriété :

- planter ou élaguer un arbre, tailler une haie,
- construire un garage, une extension, un mur de clôture, une piscine,
- rénover votre toiture ou effectuer un ravalement de façade,
- poser une benne pour y déposer des gravats, effectuer un terrassement, ...

Attention, l'absence de déclaration fait courir des risques à vous-même, à votre entourage et à l'environnement.

En cas de manquement, des sanctions sont prévues.

<https://www.declarermonchantier.fr/>

- pour faire votre déclaration gratuitement, avant vos travaux.
- pour obtenir des informations utiles de la part des entreprises et collectivités qui exploitent les réseaux pour mener votre projet en toute sécurité.



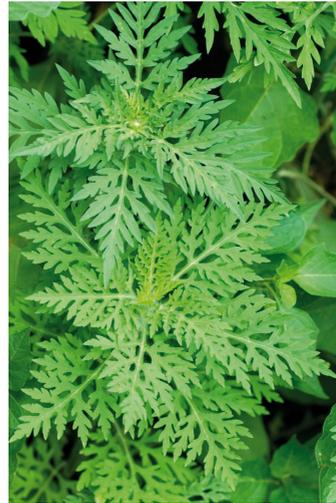
## RECONNAÎTRE ET SIGNALER L'AMBROISIE

Le PETR du Pays du Ruffécois a organisé, avec la commune de Val-de-Bonnieure, une sortie découverte de 5 km sur la commune, samedi 25 juin au départ du Logis de St-Amant-de-Bonnieure, jour du marché d'été du Comité des fêtes et loisirs de St-Amant. Lors de cette marche, les participants ont appris à reconnaître l'ambrosie et à déclarer son implantation sur l'application "Signalement Ambrosie"



(disponible sur playstore et appstore). Si vous n'êtes pas sûr de la nature de la plante, l'application vous permet aussi de la reconnaître à différents stades.

Ces signalements sont importants pour réaliser un état des lieux sur la prolifération de cette plante dans nos campagnes. Le référent de la commune, Nicolas Letellier, vérifiera ensuite votre signalement et le validera.



## SUBVENTIONS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la politique départementale de prévention et de réduction des déchets, le « comité -20% » (Comité Départemental de Coordination des Actions et de Prévention), accompagne les structures, les associations, les particuliers, les collectivités à l'acquisition de produits, d'installations durables ou permettant de réduire ses déchets.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez faire votre demande en ligne via un portail dédié : connectez-vous pour cela sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

Dans la partie inférieure de la page d'accueil du site cliquez sur « Faites une demande de subvention » et découvrez toutes les propositions de subventions qui sont à votre disposition.

Il suffira ensuite de créer votre compte d'accès afin de faire votre demande en ligne.

Subventions pour :

- les **changes lavables**
- l'achat de **protection hygiéniques réutilisables**
- l'achat de **lingettes réutilisables**
- les **poules** et les **poulaillers**
- l'achat de **tondeuse mulching** ou d'un **robot de tonte**
- une **prestation de broyage**
- l'achat de **broyeur de branches**
- l'**arrachage de haies** de **thuyas, lauriers** ou **cyprés**
- l'**achat d'essences végétales à croissance lente** (arbres et arbustes pour créer des haies diversifiées)



Utilisez ce QR code pour vous rendre sur le site de Calitom



## LA GESTION DES ARBRES DE LA COMMUNE

La commune a missionné l'entreprise Rivolet (en cours d'installation sur la commune) pour l'entretien des arbres à mener chaque année. Certains arbres sont malades : ils seront abattus et remplacés par de nouveaux. C'est le cas pour ceux de la cour de l'école de St-Angeau, un sur la place Joubert et sur la petite place de Ste-Colombe. Les autres seront taillés comme ceux situés le long du cimetière de St-Amant.



# ENFANCE - JEUNESSE

Malgré des effectifs toujours fluctuants, les écoles de Val-de-Bonnieure comptent approximativement 120 élèves.

L'école élémentaire de St-Amant-de-Bonnieure accueille les CP et toutes les classes élémentaires ou primaires possèdent deux niveaux.

Petit à petit, le COVID s'est éloigné des écoles après les avoir touché en fin d'année 2021 et les projets peuvent enfin redémarrer au sein des deux établissements :

- de la danse à St-Angeau avec, entre autres, des interventions de Tatiana Seguin en danse moderne ;
- un projet compostage avec CALITOM pour sensibiliser la nouvelle génération au tri et à la gestion des déchets ;
- un projet contes, en collaboration avec la bibliothèque de St-Ciers et des ateliers d'écriture avec l'auteur Bernard Friot (classes de CE2/CM1 et CM1/CM2) ;
- à l'école de St-Amant, des sorties pour apprécier des spectacles à la Palène (Rouillac), au théâtre de poche Marengo à Angoulême, etc. Sorties financées par la CDC, la coopérative scolaire ou l'APE ;
- les deux écoles possèdent un petit jardin que les enfants entretiennent et dans lesquels ils plantent des produits de saison ;
- pour marquer l'été, quelques élèves de St-Angeau ont pu bénéficier, au mois de juin de plusieurs créneaux pour aller à la piscine de Mansle.

Et enfin, nous avons assisté au retour tant attendu après trois années d'interruption, du spectacle de fin d'année qui a eu lieu cette année le vendredi 1<sup>er</sup> juillet sur l'esplanade du Logis de St-Amant.

La motivation était à son comble, ce qui s'est fait ressentir dès l'arrivée sur le site, avec un parking bien rempli et des parents qui continuaient d'affluer après le début du spectacle.

Les enfants, dans une grande excitation mais aussi dans une palpable appréhension, ont fait le show devant leurs familles. S'en est suivi le repas de l'APE.

Fabien Lavigne, le directeur de l'école de St-Angeau, nous a fait part de son départ et informé de son remplacement, à la rentrée de septembre, par une directrice venant de l'école de Genac.

Qui dit fin d'année scolaire dit travaux d'entretien dans les écoles. Au dernier conseil d'école les enseignants nous ont exprimé leurs demandes de travaux divers que nous allons entreprendre. Les agents du service technique se chargeront de tous ces travaux d'entretien.

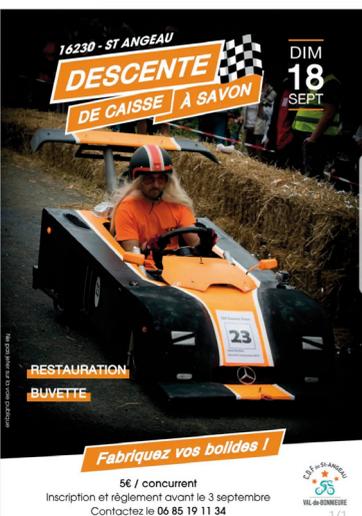
Nous sommes malheureusement dans l'obligation de faire abattre les deux arbres de la cour de l'école St-Angeau car ils sont morts et menaçants. D'autres arbres seront replantés à l'automne par l'entreprise Rivolet. Les locaux vont être nettoyés en profondeur par le personnel des écoles même si elles ont œuvré à cette tâche durant toute l'année scolaire en respectant les recommandations sanitaires contre le covid. Nous les remercions pour leur professionnalisme et leur solidarité entre elles. L'entreprise locale Service-nett interviendra pour nettoyer tous les vitrages des écoles mais aussi quelques bâtiments communaux.

Dans l'année qui vient, nous allons ouvrir et clôturer, depuis la cour de l'école de St-Angeau, un accès au verger que nous allons acheter suite à la vente de la maison (voir p. 3). Les enfants auront ainsi la joie de pouvoir profiter de ce bel espace de verdure.



# VIE ASSOCIATIVE

## COURSE DE CAISSES À SAVON



Le 18 septembre 2022, le comité des fêtes de St-Angeau, organise pour la 1<sup>re</sup> fois, une course de caisses à savon. Le circuit d'environ 600 m. est prévu dans le bourg de St-Angeau. Afin de rendre cette journée ludique et festive, les participants sont invités à venir costumés et les véhicules décorés.

## RÈGLEMENT

### > Article 1 : Définition de la

#### caisse à savon

La caisse à savon doit posséder au moins 3 roues, un système de freinage et de direction, dépourvu de moteur et de pédales. Elle peut être mono ou biplace. Le pilote doit pouvoir maîtriser sa direction et son freinage.

La fabrication doit être artisanale à base de récupération de vieux objets.

### > Article 2 : Sécurité

Les contraintes de fabrications de la caisse à savon sont minimales afin de favoriser l'imagination et créativité, pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de dangers pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter ces dangers voici des recommandations techniques pour limiter les risques d'accident.

- Protection : ni structure, ni décoration ne devront faire saillies, ceci pour les éléments métalliques et visseries.
- Protections latérales obligatoires de chaque côté du pilote, les éléments de décorations externes devront être déformables. Le port du casque de type vélomoteur, gants, pantalon et manches longues sont obligatoires. Coudières et genouillères sont recommandées.
- Les dimensions : longueur maximale hors tout : 2,30 m / largeur maximale hors tout : 1,20 m / taille maximale des roues : 550 mm / garde maximale au sol : 30 cm / poids maximal : 90 kg

Ne seront pas acceptés : les kartings, les voitures sans permis, les quads et tout engins non décorés.

Des anneaux de remorquage devront être fixés à l'avant et à l'arrière du véhicule, une corde de 2,50 m avec manilles pour le remorquage sur la ligne de départ est obligatoire

**LA COURSE EST INTERDITE AUX MINEUR DE MOINS DE 16 ANS (CONDUCTEUR ET PASSAGER).**

### > Article 3 : Homologation

Une homologation des caisses à savon sera faite par les commissaires avant le départ de la course, l'homologation aura lieu de 9h30 à 10h sur la place de la mairie de Val-de-Bonnieure à St-Angeau. Les véhicules qui ne seront pas jugés fiables et ne respectant pas les critères mentionnés ci-dessus seront refusés.

### > Article 4 : Inscription

Les inscriptions doivent se faire avant la course au 06 85 19 11 34 et avant le 3 septembre 2022.

Il sera demandé une participation de 5 € pour chaque pilote. Chaque caisse à savon aura un(e) pilote et devra avoir un coéquipier pour pousser.

### > Article 5 : Déroulement

Arrivée impérative des caisses à savon avant 9h30, exposition des caisses. Dès 9h30, essais et contrôle des véhicules. Parade avec descente de tous les véhicules pour présentation au public. Au top départ, les caisses devront être poussées uniquement sur la zone de poussée, matérialisée au sol par deux lignes, seul le pilote qui passe la ligne d'arrivée aura un temps chronométré, à la fin de l'épreuve les 5 véhicules ayant réalisé les meilleurs temps seront récompensés.

Pénalités : il est interdit pour les pousseurs de franchir la ligne de poussée, tous pilotes qui ne respectent pas ces consignes seront sanctionnés.

La descente se fera sur une piste sécurisée, le départ sera donné par un commissaire.

La course débutera vers 10h30 jusqu'à 12h30.

À 13h45 : pré-sélection des plus belles caisses à savon.

14h : reprise de la course, fin vers 18h.

18h30 : remise des prix.

La direction de course se donne le droit d'annuler ou d'interrompre la course à tout moment (intempéries, danger; etc.)

La manifestation est basée sur la convivialité, le respect et la bonne humeur.

## BOÎTES À LIVRES OU LIVRES EN BOÎTES

À l'initiative de l'Amicale des Drôles et Drôlesses, quatre Boîtes à Livres ont été installées depuis 2 ans sur la commune : à Ste-Colombe devant la salle des fêtes, à St-Amant-de-Bonnieure sous le porche du « Magasin pour Rien », à St-Angeau à proximité de la Maison de Santé et devant l'entrée de l'école primaire.

Il semble que cette initiative soit appréciée au vu des nombreux échanges de livres que nous pouvons constater : en effet, il s'agit bien d'un lieu d'échanges de nos lectures favorites. Il est donc indispensable, pour que cela fonctionne bien, que les livres empruntés soient remis à disposition dans une Boîte à Livres (pas nécessairement celle d'origine) et également que chacun contribue à enrichir le stock de livres en y déposant des ouvrages personnels que vous avez appréciés et qui dorment dans une bibliothèque ou un placard.

L'Amicale renouvelle régulièrement le contenu des Boîtes à Livres grâce à des dons de membres et de généreux amis. Nous avons toutefois beaucoup de mal à fournir



des livres pour enfants : alors motivons-les pour qu'ils participent activement à ce partage et qu'ils prennent goût à faire de nouvelles découvertes.

C'est la contribution de tous qui fera vivre cette initiative qui, j'en suis sûre, vous tiens à cœur. N'hésitez pas à nous faire vos remarques et suggestions à l'adresse de messagerie ci-dessous.

Bonnes lectures à tous.

Quitry Figeroux Bousquet Amicale des Drôles et Drôlesses  
drolesetdrolesses.stangeau@gmail.com

## ANCIENS COMBATTANTS : MARIE TISSERAND, AMBULANCIÈRE EN INDOCHINE

Depuis 70 ans, les Autres parlent de la guerre d'Indochine : aujourd'hui, une ambulancière témoigne. Parler si longtemps après, pourquoi ? Pour ses petits-enfants, pour ses sœurs d'Armes, pour celles qui ont laissé leur vie dans cette histoire oubliée. Des jeunes filles d'une vingtaine d'années s'engagèrent volontaires, au Service de Santé

de l'Armée de Terre, pour l'aventure ou pour rejoindre des membres de leurs familles.

Rami sera ambulancière.

Après quelques semaines d'instruction au CEMTC de Versailles pour y apprendre à conduire une ambulance, des 4 x 4 Dodge ou GMC à double embrayage, elle rejoint Saïgon par avion, son baptême de l'air. Elle aura pour affectation une antenne chirurgicale rattachée à l'hôpital militaire LE FLEM. Avec philosophie, elle constate que « là-bas, la France est loin, il est indispensable de s'entraîner, de se débrouiller ». Il fait plus de 40 degrés. La terrible bourbouille (affection cutanée fréquente dans les milieux tropicaux) ronges les corps. Les ambulances

tombent régulièrement dans des embuscades. Les pistes sont minées. Le contact est quotidien avec des blessures terribles. Sur le terrain des combats, les ambulancières prennent en charge les blessés pour les évacuer vers les avions sanitaires.

Deux ans de service sans relâche dans cet univers terrible. Elle revient en France par bateau, sur le Félix Rousset, beau paquebot transformé en transport de troupes : un voyage de 27 jours, son baptême de l'eau !

Son mari Jacques Figeroux, né à St-Angeau, a lui aussi participé à de nombreuses évacuations sanitaires en Indochine, en tant que pilote de l'Escadrille Aérienne 52 (ses avions : BEAVER, Morane 500, Siebel NV 701).

C'était cela, la guerre d'Indochine... « Mais à quoi bon en parler ? Après tout, j'étais volontaire...! » dit-elle avec fierté d'avoir accompli son devoir.

- Tisserand Marie - matricule 1631/52 MEF
- Compagnie d'état-major des troupes coloniales
- Catégorie AFAT 4 - ambulancière
- Séjour en Indochine du 28 déc. 1952 au 20 déc. 1954
- Fin du contrat militaire le 1<sup>er</sup> décembre 1955
- Médaille coloniale et Croix du combattant Volontaire



# AGENDA 2022

## SAMEDI 23 JUILLET 2022 / 13H

- **Pique-nique** - Les Amis de St-Angeau
- chez M. et Mme Walker

## SAMEDI 30 JUILLET 2022

- **Repas de la société de chasse**
- Logis de St-Amant

## DIMANCHE 7 AOÛT 2022

- **Repas « grillade de tranche de gigot d'agneau »** - Club du Logis
- Logis de St-Amant

## LUNDI 22 AOÛT 2022 - 19H-22H

- **Soirée quizz** - Les Amis de St-Angeau
- Salle des fêtes de Ste-Colombe

## DIMANCHE 28 AOÛT 2022

- **Brocante** - Comité des fêtes de St-Amant
- La Barraude

## DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

- **Repas moules/frites** - Comité des fêtes de St-Amant
- Logis de St-Amant

## DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

- **Course de caisses à savon** - Comité des fêtes
- Bourg de St-Angeau

## DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022

- **Concours de labour** - Cagouilles dynamiques
- Logis de St-Amant

## DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022

- **Goûter des Drôles et drôlesses**
- Salle socioculturelle (St-Angeau)

## SAMEDI 22 OCTOBRE 2022

- **Repas choucroute** - Comité des fêtes de St-Angeau
- Salle socioculturelle (St-Angeau)

## MARDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022

- **Cyclocross** - Comité des fêtes de St-Angeau
- La Barraude

## SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

- **Repas des aînés** - Commune de Val-de-Bonnieure
- Salle socioculturelle (St-Angeau)

## DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022

- **Théâtre « Crève l'oseille »** - Comité des fêtes de St-Amant
- Salle socioculturelle (St-Angeau)



# ADRESSES UTILES

## MAIRIE

2 place Arsène Roudy, St-Angeau  
16230 Val-de-Bonnieure  
tél. 05 45 39 21 45      mairie@valdebonneure.fr  
du lundi au jeudi : 9h-12h30  
vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h

## BUREAU DE POSTE

52 rue des Saint-Amants, St-Angeau,  
16230 Val-de-Bonnieure  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-11h30

## ÉCOLES

### École de St-Angeau

66 rue des Saint-Amants, St-Angeau,  
16230 Val-de-Bonnieure      tél. 09 60 09 98 61

### École de St-Amant-de-B<sup>nre</sup>

2 rue des Mosellans, St-Amant-de-B<sup>nre</sup>,  
16230 Val-de-Bonnieure      tél. 05 45 39 22 68

### Garderie

tél. 07 72 43 23 87 / 06 88 37 94 16

## MAISON DES SOLIDARITÉS

Joindre des assistantes sociales  
7 Square Jean Bouillon, Mansle      tél. 05 16 09 51 01

## ASSISTANTES MATERNELLES

liste sur [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)

## FRANCE SERVICES

Mairie de Mansle,  
21 rue Henri Martin, 16230 Mansle      tél. 05 45 20 72 08

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10 route de Paris, 16560 Tourriers  
tél. 05 45 20 68 46  
Service assainissement : 05 45 20 51 42  
Service urbanisme : 05 45 20 51 44  
Service bât. et travaux : 05 45 20 51 40

## SANTÉ

**Maison de santé**      05 45 20 57 85

• Standard téléphonique : du lundi au vendredi, 8h-19h30  
/ en dehors de ces horaires : faire le 15 si urgence

• Kinésithérapeutes : 05 45 20 57 88

• Infirmières : 05 45 20 57 86

• Infirmière Asalée : 06 71 92 12 07 / 05 45 20 57 85

• Sage-femme : 07 67 26 63 17

**Pharmacie Dupré** : 05 45 39 22 62

## BUS LIGNE 3 ST-ANGEAU > ANGOULÊME

Consulter les horaires : 05 45 22 20 05  
<https://thorin-vriet.com/fiches-horaires-bus-angouleme/>

## Carnet d'adresses des associations de Val-de-Bonnieure

- **Amicale des ACPG-CATM** - Christian Ménard (président) - boone.m@live.fr
- **Amicale des Drôles et drôlesses** - Quiry Bousquet-Figeroux (présidente) - drolesetdrolesses.stangeau@gmail.com
- **Les amis de Jean-Hugues Malineau** - Fabrice Feuilloley - Françoise Naudin-Malineau fnaudin16@gmail.com
- **APE** - Cécile Clerfeuille (présidente) - 07 78 39 01 94 ape.saintangeau@gmail.com
- **Association d'Aide aux jeunes talents de Charente** - studiodesvieuxfours@wanadoo.fr
- **Les Archers et les Sarbatins du Val de Bonnieure** - Nathalie Moreau (présidente) - 06 50 96 84 68 asvb@gmail.com
- **Cagouilles dynamiques** - Virginie Piffeteau (présidente) - 06 72 44 08 59 piffeteau.virginie@orange.fr
- **Cercle de Yoga** - Camille Champagne (présidente) - 06 74 95 42 29 champagne.camille@yahoo.fr
- **Club des Amis de St-Angeau** - Patricia DEX (présidente) : 05 45 20 76 14 - Karen GIEPEL 06 88 14 94 56 - Facebook : Les Amis de Saint-Angeau - lesamis.st.angeau@hotmail.co.uk
- **Club de l'Âge d'Or** - Anthony Stopford (président) - tonyhpsl43@gmail.com
- **Club du Logis** - Marie-Lys Jaubert (présidente) - 06 81 64 66 77 - maries.merle@wanadoo.fr
- **Comité des Fêtes de St-Angeau** - Bernard Thoraux (président) - 06 07 53 66 59 - bernard.thoraux@orange.fr - marie-reine.delena@orange.fr
- **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant** - Gaël Bourabier (président) - 06 80 98 34 86 - comitestamanbre@gmail.com
- **CSSA** - Mickaël Chabernaud (président) - 06 85 71 18 55 - clubsportifsaintangeau@gmail.com
- **Magasin pour rien** - Alain Laurent - 06 95 94 88 80 - alaurent.aran@free.fr
- **Société de chasse St-Angeau / St-Amant** - Christian Clerfeuille - 06 79 53 99 39
- **Société de chasse Ste-Colombe** - Franck Fauchereau - 07 83 83 04 07 - fauchereaufranck@gmail.com
- **Team B2L Racing** - Amandine Leveau (présidente) - 06 62 15 63 21 - b2lracing@yahoo.com
- **Tennis Club** - Alain THILL (président) - thillmat@wanadoo.fr